

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2013

MOTION

« Depuis plusieurs semaines la mise en œuvre de l'éco-redevance sur les poids lourds a donné lieu à de nombreuses manifestations régionalistes ou corporatistes, conduisant le Gouvernement à annoncer son report jusqu'à ce qu'une mission d'information parlementaire n'apporte ses conclusions et préconisations.

La Ville de Metz rappelle que l'éco-redevance sur les poids lourds a été votée à l'unanimité des parlementaires, toute tendance politique confondue, avec comme triple objectif :

- Réduire le recours inconsidéré au transport routier de marchandises par véhicules poids-lourds, coûteux pour l'environnement comme pour les contribuables;
- Assurer le financement des infrastructures de transport et faire payer, à juste titre, les poids lourds étrangers traversant la France pour éviter les taxes de toute nature des pays voisins;
- Favoriser les circuits de production courts.

Les aménagements du dispositif récemment adoptés (répercussion du coût de l'éco-redevance par une majoration forfaitaire des prix facturés aux donneurs d'ordre) permettent de mettre en œuvre cette redevance, en préservant les intérêts économiques légitimes des transporteurs, sans être à la charge du contribuable. La suspension et le report de l'éco-redevance est par conséquent regrettable.

L'exemple des pays européens voisins montre que ce type de redevance est une mesure pertinente.

Suite aux restructurations militaires qui ont fait perdre cinq mille emplois à l'agglomération de Metz Métropole, l'Etat s'était engagé en 2012 à y fixer les sièges d'Ecomouv' et du service des douanes associé, pour un total de quatre cent cinquante emplois. Cent cinquante douaniers sont d'ores-et-déjà déployés, plusieurs centaines de personnes ont été embauchées par Ecomouv' ou devaient l'être avant la fin de l'année, sur le site de l'ancienne Base Aérienne 128 qui sera prochainement propriété de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Aujourd'hui, les contrats de quarante personnels salariés en CDD ou en intérim ont été résiliés. Les soixante personnes en formation (contrôleur) depuis une année ne seront pas embauchées en CDI comme cela était prévu et n'ont pour seule solution que de retourner à Pôle Emploi alors même qu'ils ont souvent épousé leurs droits à indemnisation. Quatre-vingts personnes pré-recrutées devaient en outre intégrer prochainement un programme de formation et sont aujourd'hui sans emploi. Les cent cinquante-six salariés déjà recrutés en CDI sur les sites d'Augny et de Marly sont, quant à eux, très inquiets face au risque de chômage technique inévitable si la situation d'inactivité venait à perdurer.

Les agents du Service des Douanes installés dans le quartier de l'Amphithéâtre et chargés de recouvrir l'Ecotaxe restent quant à eux suspendus aux décisions gouvernementales.

Pour ces raisons la Ville de Metz

Appelle le Gouvernement à une prise de décision rapide sur la mise en œuvre de l'éco-redevance

Demande solennellement à la mise en place d'une veille sociale d'urgence pour accompagner les centaines de personnes qui subissent de plein fouet les conséquences gravissimes de cette décision du Gouvernement pour l'activité et l'emploi à Metz Métropole, la Moselle et la Lorraine. »